REPUBLIQUE FRANCAISE

AVIS MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PROJET DE MODIFICATION N°2 du PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU) d'AIRVAULT

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-41 du Code de l'urbanisme, et à la délibération du Conseil communautaire de l'Airvaudais-Val du Thouet en date du 3 novembre 2026, le Président de la Communauté de communes, met à la disposition du public, le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Airvault.

Le projet de modification n°2 du PLU porte sur une modification du plan de zonage au sud et à l'ouest du site industriel de Marie Surgelés, sur la commune d'Airvault.

Le dossier sera tenu à la disposition du public du :

LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 (9h) au Mercredi 23 DECEMBRE 2026 (17h).

Pendant toute la durée de la mise à disposition, l'ensemble des pièces du dossier est consultable :

- **En version numérique** sur le site internet de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet https://www.cc-avt.fr/, rubrique Urbanisme.

- **En version papier ou consultable sur un poste informatique**, au siège de la Communauté de Communes – 33 Place des Promenades à Airvault (79600), aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, le public pourra consigner ses observations :

- **Sur le registre d'enquête papier**, tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.
- **Par courriel sur l'adresse électronique :** modificationPLU2@cc-avt.fr
- **Par courrier**, à l'adresse : Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet, 33 Place des Promenades, 79600 Airvault.

A l'issu de cette consultation, le projet de modification n°2 du PLU d'Airvault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques et des remarques du public, pourra être soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes.

Renseignements au 05.49.64.98.54

Le Président,
Olivier FOUILLET